

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 4 juillet 2024 - Délibération n° 2024-073

RUE DU LYCÉE

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT
AUX CONSORTS GUÉRIF**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	28
Présents	22
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël Jouan.

Rapport de Lionel Remande.

Messieurs Jacques et Jean-Paul Guérif sont propriétaires, en indivision, d'une parcelle non bâtie située rue du Lycée, près de l'entrée principale du Lycée Beaumont (lieudit dénommé "la Galaiserie" au cadastre), cadastrée section AB n° 221 pour une superficie de 392 m².

Il s'agit d'un terrain classé en zone urbaine UCb au Plan Local d'Urbanisme (PLU). La parcelle est également située en totalité dans l'emprise de l'emplacement réservé n° 22 du PLU, créé au bénéfice de la commune de Redon pour la création d'un parking public rue du Lycée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le - 8 JUIL. 2024
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_297-DE

L'objectif de cet aménagement est de faciliter les manœuvres et le stationnement des véhicules à proximité de l'entrée du Lycée Beaumont et, par conséquent, de sécuriser le cheminement des élèves sur l'espace public. Il s'agit de réduire les risques de conflits entre voitures et piétons à l'extrémité de la rue du Lycée (impasse) et le long des trottoirs.

Compte tenu de son inscription en emplacement réservé, la parcelle AB n° 221 ne peut pas être affectée à un autre usage que celui prévu par le PLU, à savoir l'aménagement d'un parking public, malgré son classement en zone constructible.

Il s'avère que les Consorts Guérif souhaitent aujourd'hui vendre leur terrain et ils ont donc logiquement demandé à la Ville de Redon de l'acquérir.

Compte tenu de la localisation de la parcelle en bordure de voie, des caractéristiques du terrain et de son classement en zone urbaine UCb, un accord est intervenu avec les propriétaires sur un prix d'achat de 60 euros par mètre carré, ce qui représente un montant total de 23 520 euros.

Il convient de préciser qu'avec l'achat de cette parcelle, la Commune sera propriétaire de la totalité des quatre terrains constituant l'emprise de l'emplacement réservé n° 22 du PLU.

Il est donc maintenant proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition de la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-9 à 12 et R. 1311-3 à 5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 avril 2013 et révisé le 24 avril 2019,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions poursuivies par les collectivités publiques, pris en application du décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié fixant les modalités de consultation du Service du Domaine,

Vu la présentation à la commission Aménagement du Territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement Durable et Transition Écologique du 27 mai 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_297-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 221 pour une superficie de 392 m² appartenant à Messieurs Jacques et Jean-Paul Guérif (propriétaires en indivision), située rue du Lycée (lieudit dénommé "la Galaiserie"), au prix de 23 520 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



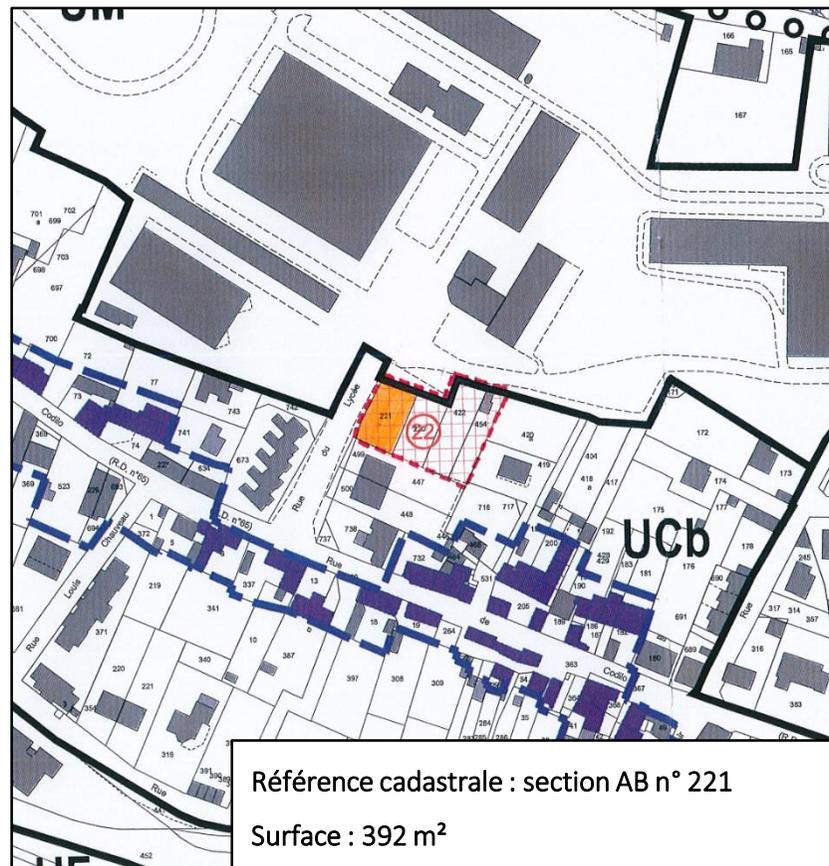
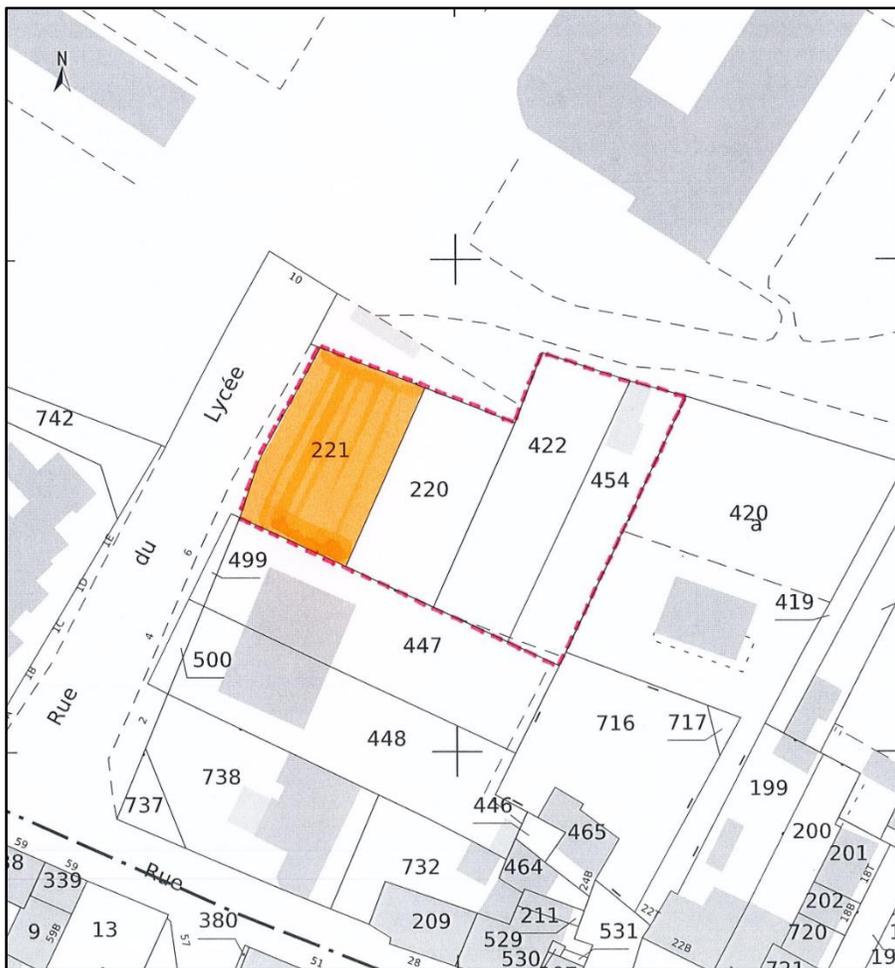
Le Secrétaire de séance,
Mickaël Jouan
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - 8 JUIL. 2024

RUE DU LYCÉE

ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS GUERIF

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_297-DE



Référence cadastrale : section AB n° 221

Surface : 392 m²

Classement au PLU : Zone urbaine UCb

Emplacement réservé n° 22

(objet : création d'un parking public à proximité de l'entrée du Lycée Beaumont)